

# Registre des Délibérations

## Procès-verbal n° 2019/08

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du  
6 novembre 2019

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 24  
- ayant pris part au vote : 28  
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etaient absents excusés** : M. FREDERIC COMBE, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

M. DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

## Ordre du Jour

### Désignation d'un secrétaire de séance

#### 1- Informations du Maire

#### 2- Adoption du Procès-Verbal 2019-07 du Conseil Municipal du 25 septembre 2019

#### 3- Urbanisme, Travaux

3.1. Le Groupe Les Chalets – Subvention – Déduction pénalité SRU

#### 4- Finances

4.1. Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

4.2. Décision Modificative n°2 - Section d'investissement du budget 2019

#### 5- Ressources Humaines

5.1. Modification du tableau des effectifs

5.2. CDG31 - Contrat d'assurance des risques statutaires – Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires 2019 pour les structures d'un effectif supérieur à 30 agents CNRACL

#### 6- Toulouse Métropole

6.1. Présentation du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole

#### 7- Syndicat Bassin Hers Girou

7.1. Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Bassin Hers Girou

#### 8- Arrêtés du Maire

#### 9- Questions diverses

### 1 – Informations du Maire

#### Monsieur le Maire

*Le 24 novembre à 10h30 aura lieu l'inauguration de la passerelle du lac, inauguration conjointe de la mairie de L'Union et de la mairie de Toulouse en la présence de Monsieur MOUDENC en tant que maire de Toulouse, mais également, comme c'est un financement sur le plan vélo de Toulouse Métropole, en tant que Président de Toulouse Métropole. Il y a en même temps une manifestation cycliste « L'Union en piste ».*

*Les aires de jeux de notre ville ont fait l'objet d'un vaste plan d'implantation ou de rénovation. Les 3 aires de jeux, Acacias, Malpagat et Coulée verte ont été rénovées et 4 nouvelles aires de jeux ont été créées et certaines sont livrées, comme celle du lac qui connaît un grand succès depuis son ouverture. Bientôt verront le jour celles des quartiers Margeride, Lavandou et Violette. Ce programme est complété par le fait que toutes les aires de jeux des écoles maternelles ont été rénovées.*

### 2- Adoption du Procès-Verbal 2019-07 du conseil municipal du 25 septembre 2019

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/07 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019.

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter le Procès-Verbal N°2019/07 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019.

### 3- Urbanisme et Travaux

#### 3.1. Le Groupe Les Chalets – Subvention – Déduction pénalité SRU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la SA des Chalets – Groupe des Chalets (Logements locatifs sociaux et accession sociale à la propriété) d'une demande de subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € afin d'équilibrer financièrement une opération de construction d'une résidence Sénior.

Il s'agit d'une résidence de 22 logements (21 T2 et 1 T3), destinée et adaptée aux personnes âgées de plus de 60 ans, dans une diversité d'âge, afin de leur permettre d'habiter leur domicile le plus longtemps possible, et d'une salle commune de 40m<sup>2</sup> pour accueillir des activités à l'attention des résidents.

La résidence située au 2 avenue de Cornaudric, en lieu et place d'une maison d'habitation, donne sur l'impasse de la Grive et participe par sa qualité architecturale à son intégration dans l'environnement proche.

Ce projet permettra de développer une résidence Sénior à taille humaine, au cœur du centre-ville, offrant un accès facilité aux commerces de proximité, services publics, services médicaux et transports en commun.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément aux articles L.302-7 et R.302-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le montant de cette subvention sera déductible de la pénalité Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) en 2021.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération de construction d'une résidence Sénior au 2 avenue de Cornaudric
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 2 voix contre (M JACQUES DAHAN, M.ERWAN DANIEL)

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération de construction d'une résidence Sénior au 2 avenue de Cornaudric
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

## 4- Finances

### 4.1. Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

- **Dojo : AP/CP initiale**

AP : 1 540 119 euros  
CP 2018 : 40 119 euros  
CP 2019 : 820 000 euros  
CP 2020 : 680 000 euros

- **Dojo : Modifications**

AP : 1 540 119 euros  
CP 2018 : 40 119 euros  
CP 2019 : 1 420 000 euros (600 000 euros de plus)  
CP 2020 : 80 000 euros (600 000 euros de moins)

- **Multi-Accueil/Petite Enfance : AP/CP initiale**

AP : 500 000 euros  
CP 2019 : 350 000 euros  
CP 2020 : 150 000 euros

- **Multi-Accueil/Petite Enfance : Modifications**

AP : 770 000 euros (270 000 euros de plus)  
CP 2019 : 50 000 euros (300 000 euros de moins)  
CP 2020 : 720 000 euros (570 000 euros de plus)

- **Aire couverte : AP/CP initiale**

AP : 460 000 euros  
CP 2019 : 330 000 euros  
CP 2020 : 130 000 euros

- **Aire couverte : Modifications**

AP : 350 000 euros (110 000 euros de moins)  
CP 2019 : 330 000 euros  
CP 2020 : 20 000 euros (110 000 euros de moins)

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants ne feront pas l'objet de modification :

- Piscine
- Montizalguier
- MJC
- Piste d'athlétisme et terrain d'honneur
- Transformation de l'ancien Dojo
- Accessibilité

**PATRICE ETAVE, conseiller municipal**

*Quel est le pourcentage de financement extérieur pour la Farandole et l'aire couverte ?*

**DAVID ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines**

*Pour le multi accueil c'est près de 40% de financement extérieur. Pour l'aire couverte, nous n'avons pas de co-financement, nous avons encore des discussions avec le Conseil Régional. On est largement subventionné pour la plupart de nos investissements. Le Conseil Départemental limite chaque année le nombre de programmes subventionnés et on a fait le plein de tous les financements existants.*

### Monsieur le Maire

Je voudrai rendre hommage aux services de la municipalité, à la directrice des services techniques, Madame EDOIR et à Monsieur DURAND qui bataillent pour obtenir des financements. Le marqueur de cette mandature sera une recherche constante de financement, afin que des structures externes que sont la CAF, la Région et le Département nous aident sur un ensemble de programme. Nous recherchons un objectif de 40 à 50% de financement provenant d'institutions ou de financeurs. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional aident dans la construction de la piscine, l'Etat également ainsi que les villes de Saint Jean et de Saint Geniès qui malgré ses moyens plus faibles ont été là pour nous aider.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO SAINT)

- D'adopter la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement tels que présentés ci-dessus.

### **4.2. Décision Modificative n°2 - Section d'investissement du budget 2019**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

LIBELLÉ DE L'OPERATION	CRÉDITS OUVERTS	RÉALISÉ ESTIMÉ	DISPONIBLE
131-ACHATS DIVERS	400 000,00 €	350 000,00 €	50 000,00 €
135-CHAUFFERIES ET CLIMATISATIONS	100 000,00 €	70 000,00 €	30 000,00 €
137-RÉFECTION TOITURES ET ISOLATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	100 000,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
143-MULTI ACCUEIL	350 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
2019162- AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS LOCAL CONVIVIALITÉ SAINT-CAPRAIS	80 000,00 €	14 000,00 €	66 000,00 €
2019163- AMÉNAGEMENT LOCAUX QUARTIER DE LA VIOLETTE	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
2019169- TX DIVERS ECOLES ALAE ALSH	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 140 000,00 €</b>	<b>564 000,00 €</b>	<b>576 000,00 €</b>

LIBELLÉ DE L'OPERATION	CRÉDITS OUVERTS	RÉALISÉ ESTIMÉ	BESOIN
87-VÉHICULES	334 375,00 €	454 375,00 €	120 000,00 €
132-TRAVAUX DIVERS	300 000,00 €	350 000,00 €	50 000,00 €
144-AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS	265 000,00 €	550 000,00 €	285 000,00 €
145-RÉSEAU CŒUR	30 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
146-RÉNOVATION ET EXTENSION MATERNELLE BELBEZE	435 000,00 €	495 000,00 €	60 000,00 €

147-DQJO	820 000,00 €	1 420 000,00 €	600 000,00 €
148-TENNIS 5 ET 6	80 000,00 €	84 000,00 €	4 000,00 €
2019164-AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE	60 000,00 €	92 000,00 €	32 000,00 €
2019166-DIVERS ÉCOLES DONT VENTILATIONS AÉRATION SÉCURITÉ	260 000,00 €	375 000,00 €	115 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 584 375,00 €</b>	<b>3 860 375,00 €</b>	<b>1 276 000,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			<b>700 000,00 €</b>

<b>FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - CREDITS A OUVRIR -</b>	
Caisse d'allocations familiales	100 000,00 €
Département	300 000,00 €
Etat	300 000,00 €
<b>Total du financement</b>	<b>700 000,00 €</b>

### Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 6 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO SAINT, M. JACQUES DAHAN, M.ERWAN DANIEL)

- D'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

## 5- Ressources Humaines

### 5.1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe afin de permettre l'avancement de grade correspondant. Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

### Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

### **5.2. CDG31 - Contrat d'assurance des risques statutaires – Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires 2019 pour les structures d'un effectif supérieur à 30 agents CNRACL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- La mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;
- La réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et Axa France Vie (Assureur) est titulaire du contrat groupe d'assurance statutaire 2019 permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures ont pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée de 4 ans, avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois (soit une durée maximale de six ans).

Monsieur Le Maire indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes :

**Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :

Garantie :

Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Congé de grave maladie

Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant

Congé pour accident ou maladie imputables au service

Taux de cotisation : 1,13%

Résiliation : Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

**Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)

Pour la structure, la proposition de taux par garantie est la suivante :

Garanties et taux :

<b>Garanties</b>	<b>Taux*</b>
Décès	0.15
Accident et maladie imputables au service	1.49
Accident et maladie non imputable au service sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant	
Maternité/adoption – Paternité/Accueil de l'enfant	
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt	
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	

### Résiliation :

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Monsieur Le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures, risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL, sont totalement indépendantes.

La collectivité fait le choix de n'adhérer qu'aux risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL pour le décès, ainsi que l'accident et la maladie imputable au service.

Monsieur Le Maire précise en outre que les taux sont garantis pendant deux ans. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.

Monsieur Le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

L'adhésion permet en outre de bénéficier d'un suivi en matière de sinistres, d'indemnisations, de recours contre tiers, de statistiques de sinistralité, mais également de services connexes (expertises, formations, études spécifiques, assistantes diverses, etc.).

Ce service est assuré par une équipe sous la responsabilité d'un chef de service avec une conseillère en assurance dédiée pour chaque structure adhérente

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'adhérer à compter du 01/01/2020, au service Contrat Groupe du CDG31 et au contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions précédemment exposées ;
- De souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux suivantes :

Garanties	Taux*
Décès	0.15
Accident et maladie imputables au service	1.49

- De l'autoriser à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- D'inscrire au Budget de la structure les sommes en rapport avec le recours à cette mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;

- D'inscrire au Budget de la structure les sommes en rapport avec le recours à cette mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

## 6- Toulouse Métropole

### 6.1. Présentation du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole.

#### Monsieur le Maire

*Nous devons prendre acte du rapport d'activité annuel fourni par la Métropole. Je remercie Madame HELENA ANDRE qui a tenté de le résumer pour en faire une présentation générale qui éclaire la population et les élus sur les grandes fonctions de Toulouse Métropole. Madame HELENA ANDRE prendra bientôt la succession de Madame CALINE ATALLAH qui part vers d'autres cieux. Madame ANDRE sera en charge des marchés, et des achats.*

*La première des missions de Toulouse Métropole est de mener des grands projets d'investissement qui façonnent la Métropole. Sa deuxième mission concerne les compétences transférées au fil des années.*

*En 2009, c'était la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, il y a un historique de cette construction métropolitaine. Il y a 24 métropoles en France, qui ont un statut précisé par la loi. Les grands projets représentent un budget conséquent de 2 milliards d'euros. Toulouse Métropole aura investi près de 2 milliards d'euros pour la mandature 2014/2020 pour l'ensemble des projets.*

*Je vais survoler les projets : les rues et les places de Toulouse-centre, les ports et quai de la ville, le campus de l'Oncopole avec des innovations autour de la santé et de la médecine du futur, le quartier de Toulouse Aerospace à Montaudran, l'ancienne piste d'Air France, le grand parc Garonne qui couvre 32 kms de Toulouse à St Jory.*

*Parmi les projets phares, il y a la mutation de l'île du Ramier pour en faire une zone où il y aurait moins de constructions, le parc des expositions ne sera plus là. L'idée est d'en faire un Hyde Park. Le projet le plus cher et le plus important de 400 millions d'euros au nord de l'aéroport de Toulouse Blagnac est le parc des expositions, il représente 20% de l'enveloppe d'investissement de Toulouse Métropole. Le projet TESO (Toulouse Euro Sud-Ouest) est le réaménagement de l'ensemble du quartier de la gare pour la rendre compatible avec l'arrivée probable du TGV dans les années à venir. Il y aura une mutation de l'ensemble de ce quartier avec la modernisation des installations ferroviaires, une tour qui sera tout près du pont qui passe au-dessus des voies ferrées devant la médiathèque. La mutation concerne Marengo, le quartier Raynal et les Ramblas.*

*Le contrat de ville et de renouvellement urbain est une dépense importante, c'est ce qui accompagne la mutation du logement social dans les quartiers prioritaires qui sont majoritairement à Toulouse.*

*Je vous ai présenté l'ensemble de ces projets qui font l'objet de débats politiques. J'ai des débats contradictoires avec Monsieur MOUDENC car je considère qu'il y a beaucoup de dépenses concernant l'embellissement de la ville Toulouse qui sont payées par Toulouse Métropole.*

*Pour Monsieur MOUDENC, les Ramblas participent à l'attractivité globale du territoire métropolitain. C'est donc un budget de 2 milliards d'euros. Au début du mandat, on a voté une enveloppe de 1,2 milliards d'euros, elle est donc dépassée.*

*Les compétences principales de la métropole ont été transférées au fil des années des communes vers la métropole, c'est pourquoi les gens disent souvent que les communes n'ont plus rien à faire. Les compétences de la métropole sont le développement économique et l'emploi, le support à*

*l'industrie et à l'économie, l'aide au financement comme par exemple, le financement de structures d'accueil pour des start up ou l'aide au financement d'un local ou bâtiment.*

*Les aménagements représentent des dépenses considérables : l'habitat, les opérations foncières, les ZAC, la création du PLUIH.*

*Tout ce qui est autour de l'aménagement foncier relève de Toulouse Métropole. Il existe L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) qui est un outil formidable pour lequel chacun paye une taxe TSE (Taxe Spécial d'Equipement).*

*Il s'agit d'environ 20€ par foyer. L'EPFL ensuite aide les communes à acquérir du foncier pour le maîtriser en vue de projets futurs dans 5 ou 10 ans afin que le secteur privé n'achète pas tous les terrains ce qui empêcherait d'avoir un développement de politique publique. L'EPFL possède 60 à 70 millions de fonds.*

*L'espace et le service urbain sont le cycle de l'eau, la mobilité, la gestion des déchets, l'environnement, l'énergie, le sport, la solidarité, la cohésion sociale, la réglementation, la sécurité et la prévention de la délinquance. Dans le domaine de la culture, il y a la métropole des musiques, des savoirs. Les communes font appel à des projets métropolitains qui permettent de propager des programmes culturels. Il faut que chacun sache quelles sont les compétences qui sont parties des communes car il y a 10 ou 20 ans, c'étaient des compétences communales.*

*L'échelon métropolitain est un échelon pertinent pour faire des économies, pour avoir des approches territoriales et non des approches limitées à des communes.*

*Les Pôles territoriaux s'occupent de l'entretien de la voirie, c'est une coordination opérationnelle de proximité ; ils interviennent dans les rues.*

*Il y a 5 pôles pour nous c'est le Pôle Nord situé boulevard d'Atlanta, la voirie est gérée par Toulouse Métropole. C'est un budget de fonctionnement de 800 millions d'euros par an. L'ensemble de la population métropolitaine contribue chaque année à travers l'impôt communal à hauteur de 300 millions aux 37 communes et 270 millions d'euros à Toulouse Métropole. En gros, chacun d'entre nous on donne 1€ à la ville-centre et pas loin de 1€ à la Métropole.*

*Je remercie à nouveau Madame ANDRE pour la qualité de son résumé.*

#### *PATRICE ETAVE, conseiller municipal*

*Le rapport arrive en temps normal, il doit être délivré aux communes à la fin septembre. Il était délivré avec un an de retard jusqu'à présent, on voit qu'on approche de la fin de la mandature.*

*Je me félicite d'un certain nombre de dossiers, mais je note un dérapage sur les crédits affectés aux grands projets de la mandature puisque de 1,4 milliard on va arriver à 2 milliards. On aurait pu faire un parc des expositions à 100 millions d'euros de moins, car 400 millions c'est une sacrée somme.*

*Le budget du BUN (Boulevard Urbain Nord) est de 18 millions, alors qu'il en aurait fallu entre 70 et 80 millions d'euros. J'ai lu un sondage sur le classement des villes en France, Toulouse est à la 16<sup>ème</sup> place. J'ai remarqué que les gens exprimaient leurs difficultés principales sur l'emploi et le logement, deux compétences qui sont en partie du ressort de Toulouse Métropole.*

*Le chef de file du développement économique est la Région, mais les métropoles sont tellement importantes qu'il faut composer avec la Région. Toulouse est attractive, le taux de chômage y est important, l'emploi est difficile.*

*L'offre augmente mais la demande augmente encore plus. Il y a de meilleurs choix à faire avec la Région en termes de développement économique, ce n'est pas vers de grosses opérations coûteuses qu'il faut aller.*

*J'ai consulté le dossier de l'enquête publique du parc des expositions du temps de Monsieur COHEN. Les commissaires enquêteurs avaient failli refuser le dossier car il n'y avait dans le dossier aucune estimation des bénéfices financiers que pourrait apporter le parc des expositions.*

*J'ai peur que ce soit un gouffre financier ce parc des expositions dans le rapport recettes/ coûts, si les recettes ne sont pas à la hauteur.*

*Le logement, avec les opérations de la politique de la ville, a le soutien de l'Etat à travers l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU). Le logement est cher à Toulouse et dans son agglomération. Quand on regarde les courbes depuis 15 ans, le logement est devenu très cher, je me suis aperçu que la participation financière de Toulouse Métropole pour le logement est très faible. C'est 2 à 3% de ses crédits de fonctionnement. Pour aider à ce que le logement soit moins coûteux, il y aurait des efforts à faire.*

#### *Monsieur le Maire*

*Le parc des expositions est un projet décidé par Monsieur COHEN, il fallait une surface suffisante dotée de structures de transport en commun.*

Pour le parc des expositions, il y a un risque : il y a la position de dire que Toulouse est la 4<sup>ème</sup> métropole de France. Elle ne peut avoir un petit parc des expositions pour attirer des manifestations internationales. L'autre est de s'interroger sur la nécessité dans les années à venir d'avoir de belles installations dont il faudra assurer l'équilibre financier.

Le modèle économique a été donné à une société privée, GL Events, qui gèrera ce paquebot. Quand on paye 400 millions d'euros, il faut rembourser les emprunts. On essaie d'enlever le caractère politique de certaines institutions, mais quand on est dans Toulouse Métropole on fait de la pure politique. Il y a des dépenses d'attractivité, où on considère que Toulouse doit être attractive pour attirer de nouveaux habitants, des nouvelles entreprises, des touristes. Et il y a les dépenses de proximité qui concernent la vie de tous les jours : les déchets, la voirie, l'éclairage. Faire de la politique c'est savoir où on met le curseur, combien dans l'attractivité et combien dans les dépenses de proximité ?

Dès qu'on met de l'argent dans l'attractivité ce sont des dépenses en termes de fonctionnement. Il ne faut pas mener ce combat de compétition entre métropoles, car il est mortifère et brise la république où l'ensemble des territoires doivent être traités de la même façon.

Se mettre en compétition contre Bordeaux est absurde.

Petit à petit on a constitué des métropoles avec pour Toulouse ses 37 communes. Je crois à la métropole, à ses effets d'économie d'échelle, mais il y a une question, ce sont les taux communaux.

Les taux d'imposition à L'Union, sont les taux les plus bas des communes d'Occitanie de plus de 7 500 habitants. Ils n'ont pas augmenté depuis 2014. Il y a des taux très différents d'une commune à l'autre, nous sommes à L'Union à 5,7%, des communes sont à 12% ou à 17%.

Faut-il aller vers le fait que toutes les villes de la métropole aient le même taux ? Avec le Président MOUDENC, l'enveloppe communale a baissé de 20%. On est passé à 800 000 € pour L'Union pour refaire la voirie et les trottoirs. Un mètre carré de trottoir, c'est 100€. L'histoire a bâti les enveloppes communales.

Faut-il arrêter les enveloppes communales ? Par exemple, la commune de Brax a 150 000€ d'enveloppe. Si on fait « métropole », il faut mettre l'argent en commun et trouver des mécanismes pour arbitrer entre les interventions dans les différentes communes.

Pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), les 37 communes ont 37 taux différents pour ramasser les déchets une fois par semaine.

Pour la mandature, il y a 2 milliards d'investissements, 800 millions de budget de fonctionnement. 3 milliards d'euros sont prévus pour la construction de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro.

Ces sommes considérables qui sont investies ne font pas l'objet d'un débat démocratique, elles ne font pas l'objet d'un débat entre les candidats et les citoyens. Les questions sur la troisième ligne de métro ou sur le parc des expositions ne sont pas posées car il n'y a pas d'élection au suffrage universel.

En 2020, vous allez choisir une équipe municipale sur des débats majoritairement municipaux, mais vous élirez aussi des élus qui siègent à Toulouse Métropole mais qui n'ont pas soumis de programme avant l'élection. Le suffrage universel devait permettre d'élire une moitié des conseillers métropolitains à Toulouse Métropole, c'était prévu par la loi, mais cela a été supprimé.

Il y a un déficit démocratique ; les élus métropolitains siègent, des centaines de millions d'euros sont dépensés et aucun compte n'est rendu.

#### PATRICE ETAVE, conseiller municipal

Quant à l'intégration fiscale dans les métropoles, je crois qu'il y a un projet de loi de réformes en débat à l'assemblée nationale qui va le rendre obligatoire. Bordeaux a déjà fait l'intégration fiscale. Une ville comme Blagnac qui a près de 30.000 habitants, a le budget d'une ville moyenne de 55.000 habitants comme Albi ou Montauban. La Métropole et ses services ne sont pas toujours à l'aise pour exercer les travaux de proximité, la voirie de proximité pourrait revenir aux communes dans le cadre de ce projet de loi pour les lotissements par exemple. La Métropole ne prendrait en charge que des voies de liaisons. Comme vous l'avez déjà dit Monsieur le Maire, ce n'est pas normal qu'il y ait seulement une quinzaine de personnes qui votent à Tisséo pour de tels budgets. Les conseillers métropolitains devraient revenir vers leur conseil municipal avant de prendre parti sur des dossiers de la métropole et ensuite rendre compte s'ils ont pu tenir la position du conseil municipal ou pas.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole.

## 7- Syndicat Bassin Hers Girou

### 7.1. Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Bassin Hers Girou

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2018 transmis par le Syndicat du Bassin Hers Girou auquel la commune est adhérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2018 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

#### PATRICE ETAVE, conseiller municipal

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre commune ne participe au syndicat Hers Girou que pour une seule compétence nommée le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il a été approuvé en 2018.*

*C'est un schéma d'aménagement sur tout le bassin versant pour améliorer l'état des eaux et les problèmes d'inondations. Il a été validé par arrêté inter-préfectoral le 17 mai 2018.*

*Il concerne 3 départements, la Haute-Garonne, le Tarn et l'Aude. Il y a eu un guide « SAGE et urbanisme », rédigé avec tous les acteurs, notamment les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les établissements de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les structures de PLU (Plan Local d'Urbanisme). C'est un guide qui permet de garantir des dispositions correctes par rapport au problème d'écoulements des eaux et des rivières. Il y a 19 dispositions qui concernent l'urbanisme sur les 53 du guide.*

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y a eu la mise en place de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).*

*C'est une compétence nouvelle instituée en 2014. Elle était obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en compétence communale, mais transféré aussitôt aux établissements publics EPCI à fiscalité propre. Le syndicat de l'Hers était comme toutes structures en gestion de la GEMAPI sur son bassin versant.*

*Il y a un différend avec Toulouse Métropole qui a essayé de décider d'anticiper cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais cela a été refusé par le Préfet.*

*Il y a un contentieux entre Toulouse Métropole et l'Etat qui a des incidences sur le syndicat Hers Girou et qui, je l'espère, va être réglé au tribunal.*

*Le syndicat de l'Hers a essayé de faire ce qu'il pouvait. Sur les 10 EPCI qui adhèrent au syndicat de l'Hers Girou un seul conteste, Toulouse Métropole. Avec tous les autres, il y a eu l'entretien des rivières, la renaturation, la création de bassins de rétention.*

*On peut le voir dans le rapport d'activités.*

*Ce contentieux est problématique en terme financier.*

*Il y a 600 000 € de Toulouse ville et de Toulouse Métropole qui sont dus au syndicat. Le travail a continué puisque le Préfet a toujours dit à Toulouse Métropole que la métropole allait perdre.*

*Je ne sais pas pourquoi ils se sont entêtés, les travaux ont continué à la satisfaction de tous les autres acteurs. Peut-être que du côté de Toulouse, il y a une hantise des problèmes d'inondation de la Garonne, ce que je peux comprendre.*

*Ce n'est pas du tout la même chose que l'Hers et le Girou qui sont en partie en zone urbaine sur des communes, mais ce n'est pas la Garonne. Il y a des possibilités de renaturer, de créer des rétentions. Ce n'est pas un endiguement sur la Garonne avec ses problématiques fortes. Le*

budget du syndicat est modeste avec 800.000 euros en investissement et 1,3 millions de fonctionnement.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le rapport d'activité 2018 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

## 8- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération T.T.C
2019-75	Forum Intercommunal de l'Emploi 2019 – demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie	Considérant l'organisation d'un Forum Intercommunal de l'Emploi le 3 avril 2019, sur la Commune de L'Union, visant à permettre aux demandeurs d'emploi d'avoir accès à un grand nombre d'offres de proximité dans tous les secteurs et pour tous les profils, de rencontrer directement les recruteurs, de découvrir des formations et d'obtenir des conseils adaptés à leurs besoins, Considérant le partenariat de la commune de L'Union avec les communes d'Aucamville, de Fonbeauzard, de Launaguet et de Saint Jean,  Une subvention est demandée auprès du Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre de l'organisation du Forum Intercommunal de L'Emploi prévu le 3 avril 2019.	
2019-76	Equipement des groupes scolaires de système d'alerte dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité risque d'intrusion	<b>SPIE Industrie et Tertiaire</b>	Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande dont le montant a été évalué en fonction des besoins à 90 000 euros TTC
2019-77	Extension et rénovation de l'école maternelle Belbèze. Lot 1 : « Cloisonnement / Placoplâtre / Faux plafonds » <b>Modification n°3</b>	Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération des travaux supplémentaires suite à la création de trappes de visite et des grilles de ventilation, ainsi que de prendre en considération une moins-value concernant la pose de l'isolant pour un montant de – 708,26 € TTC.  Le montant initial du marché était de <b>59 857,51 € TTC.</b> Le montant du marché suite à la modification n°1 était de <b>66 825,86 € TTC.</b> Le montant du marché suite à la modification n°2 était de <b>68 299,22 € TTC.</b>	

		<p>Le nouveau montant du marché suite à la modification n°3 est de <b>67 590,96 € TTC</b>. Soit une augmentation totale de 12,91 %.</p>	
2019-78	<p>Extension et rénovation de l'école maternelle Belbèze Cloisonnement / Placoplâtre / Faux plafonds</p>	<p><b>SAS MASSOUTIER ET FILS</b></p>	<p>3886,63 € TTC.</p> <p>Réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées à la société SAS MASSOUTIER ET FILS en raison d'impératifs de chantier liés principalement à la nécessité d'améliorer le confort d'usage, de sécuriser les locaux et de répondre aux demandes du contrôleur technique</p>
2019-79	<p>Accord-cadre pour la Fourniture d'électricité Lot 2 : Bâtiments et équipements avec connexion de type C5 <b>Avenant n°1</b></p>	<p>Considérant que la société titulaire des lots, a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption par la société TOTAL DIRECT ENERGIE,</p> <p>Considérant que la dénomination sociale, l'adresse de la société et les coordonnées bancaires sont modifiées, le nouveau titulaire remplissant les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial sachant que les effectifs, les moyens humains et matériels de la nouvelle société sont identiques.</p> <p>L'intégralité des prestations effectuées par le mandataire dans le cadre du présent accord cadre est transférée de TOTAL ENERGIE GAZ à TOTAL DIRECT ENERGIE</p>	
2019-80	<p>Marché subséquent pour la Fourniture d'électricité Lot 2 : Bâtiments et équipements avec connexion de type C5 <b>Avenant n°1</b></p>	<p>Considérant que la société titulaire des lots, a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption par la société TOTAL DIRECT ENERGIE,</p> <p>Considérant que la dénomination sociale, l'adresse de la société et les coordonnées bancaires sont modifiées, le nouveau titulaire remplissant les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial sachant que les effectifs, les moyens humains et matériels de la nouvelle société sont identiques,</p> <p>L'intégralité des prestations effectuées par le mandataire dans le cadre du présent marché subséquent est transférée de <b>TOTAL ENERGIE GAZ</b> à <b>TOTAL DIRECT ENERGIE</b></p>	
2019-81	<p>Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre du contentieux Commune de L'Union / SARL SAGEC Midi-Pyrénées</p>	<p>Considérant la requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulouse le 7 octobre 2019 dans le cadre du contentieux opposant la Commune de L'Union à la SARL SAGEC Midi-Pyrénées,</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,</p> <p>Le Cabinet Courrech et Associés Avocats (SCP) représente la Commune auprès des juridictions administratives et judiciaires afin de défendre les intérêts de cette dernière.</p>	
2019-82	<p>Signature d'une convention de superposition d'affectations et de mise à disposition aux fins d'édification de la « passerelle</p>	<p>Cette convention règle les conditions de mise à disposition des parcelles appartenant à la Ville de Toulouse et à la Ville de L'Union au profit de Toulouse Métropole au titre de la compétence Gemapi dans le cadre de la gestion de la « passerelle du Lac ».</p>	

	du Lac »	
--	----------	--

Intervention Monsieur VITRAC, conseiller municipal

Je souhaite vous faire part d'une information peu connue aujourd'hui concernant l'entreprise EDF. Une actualité va bientôt profondément modifier l'accès à l'énergie de nos concitoyens. Les secteurs industriels de l'électricité et du gaz sont découpés et malmenés. Les inégalités se creusent : les factures grimpent, les services aux usagers se dégradent, la précarité énergétique s'étend. La dérégulation dogmatique, au nom de l'Europe et du marché libre, avec sa vraie fausse concurrence forcée du secteur de l'énergie est un échec patent dans le monde (voir les derniers évènements en Californie ou l'état de vétusté du réseau est tel que des coupures doivent être faites pour éviter des incendies qu'ils n'évitent pas !), mais aussi en Europe et particulièrement en France. Dans notre dos, gouvernement et lobbies orchestrent tout pour finir d'exploser ce qui reste du service public de l'électricité et du gaz en France pour préparer une transition énergétique aux mains des intérêts privés. Dernier né de cette casse organisée ; la scission d'EDF par le projet Hercule. Auparavant existaient 2 établissements publics : EDF pour l'électricité, GDF pour le Gaz. Ce service public avait créé les conditions de toujours adapter la production aux besoins des consommateurs au plus juste coût.

Aujourd'hui, une multitude d'entreprises agissent dans ces secteurs de l'électricité et du gaz, auxquelles s'ajoutent les gestionnaires de réseaux ENEDIS (ex ERDF), RTE, GRDF, GRT-Gaz. Le projet gouvernemental veut créer deux entités dans le groupe EDF : EDF Bleu qui regrouperait toute la production d'électricité, hors les énergies renouvelables (Eolien et Solaire) qui resterait nationalisé et EDF Vert qui regrouperait ENEDIS, la distribution de l'énergie et le réseau + les énergies renouvelables et qui serait privatisé. C'est le secteur qui rapporte le plus à EDF aujourd'hui.

Ce schéma montre donc bien que :

- 1) Ce qui peut générer des profits est cédé au monde financier au mépris de l'intérêt général.
- 2) Ce qui est absolument nécessaire aux besoins du pays, la production d'énergie, reste nationalisé, mais rapporte moins et nécessite de gros investissements !

Ces nouvelles entités vont adapter la production en fonction du prix du marché. Les usagers ne seront là que pour payer le surcoût.

Production, transport, services et distribution sont séparés. Privatisation des services, de la fourniture et de la distribution aux seuls profits d'intérêts privés, malgré un bilan déjà lourd pour les usagers. Plus 75 % d'augmentation des tarifs du gaz depuis 2005, +36 % des tarifs d'électricité depuis 2003. Comme ils le font pour les retraites, le gouvernement et certains médias vont tenter d'opposer les usagers aux salariés et retraités de l'électricité et du gaz. « Ils auraient des avantages honteux ! »

Ces soi-disant avantages sont simplement les garanties collectives des travailleurs qui vous réalimentent pendant les tempêtes ou les évènements climatiques, qui gèrent les crues dans les cours d'eau via vos barrages dont certains sont en cours de privatisation, qui dépannent les installations 24h/24, qui assurent la continuité des services de chauffage, d'électricité et de gaz, qui veillent à la sûreté des aménagements. Bref, qui assurent et donnent du sens au service public et à l'intérêt général. « Casser ces garanties collectives n'aurait qu'un effet dérisoire sur les factures ! » Ce qui est réellement honteux, ce sont les dividendes à outrance reversés aux actionnaires. Ne nous trompons pas, opposer les usagers aux salariés et retraités de l'énergie est une stratégie où les seuls perdants seront les salariés et surtout les usagers eux-mêmes.

Monsieur le Maire

L'actualité récente vient de nous apprendre que le conseil de surveillance de l'aéroport Toulouse Blagnac s'est réuni hier et a décidé de la distribution des dividendes. L'aéroport a été vendu pour 308 millions d'euros à une entreprise chinoise qui a 45% de parts.

L'Etat en avait 60%, la chambre de commerce en avait 25%, Toulouse Métropole 5%, la Région 5% et le Département 5%.

En 2014, l'Etat a vendu 50% de ses parts à une entreprise chinoise. Jusqu'à présent, l'aéroport versait à ses actionnaires publics 2 millions d'euros de dividende par an. Depuis sa privatisation en 2015, on en est à 57 millions d'euros de dividende qui ont été versés aux actionnaires chinois et aux autres qui sont encore là.

Depuis qu'il a été privatisé, les dividendes versés chaque année aux actionnaires ont été multipliés par 8, alors qu'avant l'Etat et la puissance publique décidaient de conserver un matelas financier de 70 millions d'euros pour investir et développer l'aéroport.

Depuis sa privatisation en 2015, 100% des bénéfices sont reversés sous forme de dividendes. Il n'y a plus 1 euro mis de côté pour investir et développer l'aéroport, et en plus les actionnaires chinois ont pris de l'argent dans les 70 millions d'euros de réserves.

Dans quelques mois ils vont le vendre. Ils seront venus, ils auront pris beaucoup d'argent et seront repartis. Un aéroport, c'est un outil de développement économique fondamental pour notre métropole, y compris par le fait qu'il y ait les usines airbus à proximité.

JEAN-MARIE VITRAC, conseiller municipal

Mon intervention était pour souligner l'augmentation des factures aux usagers. La pression est énorme et c'est la qualité du service public qui est remise en cause, maintenant les dépannages sont payants alors qu'il y a 20 ans, ils étaient gratuits. La qualité de l'énergie qui est produite, notamment dans les centrales nucléaires, peut mettre en danger le réseau et l'environnement avec la sous-traitance aux entreprises privées.

## 9- Questions diverses

QO1

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Nous avons constaté que les travaux de démolition de l'APAVE sont en voie d'achèvement, pouvez nous préciser à quelle date les travaux de terrassement vont commencer ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

Les travaux ont commencé. La démolition a été finalisée récemment, il y a maintenant 3 éléments d'incertitude par rapport à l'agenda de la poursuite de ce chantier, liés à la découverte de l'amiante dans le réseau souterrain.

La démolition n'est pas tout à fait terminée car elle concerne le parking et la maison voisine, la propriété MILLA.

Quand un promoteur lance un chantier, il faut des fonds obtenus grâce à une procédure de vente sur plan (VEFA) il faut que 30 à 40% des ventes soient réalisés avant de déclencher les travaux. Quand ces 3 conditions seront levées, les travaux débiteront.

Monsieur le Maire

C'est une condition théorique et non écrite : le promoteur commence à construire quand il a la certitude d'avoir vendu 30 à 40% des appartements sur plan, c'est une garantie pour le banquier.

QO2

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Sur le même sujet, où en est la procédure d'éviction de la « barre COGEZ » et du relogement des occupants ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

C'est un dossier suivi par Monsieur le Maire, soucieux de la façon dont seront relocalisées les professionnelles de santé implantées sur ce lieu. Elles nous ont fait part de leurs inquiétudes.

Il y a eu des réunions avec les professionnelles et KAUFMAN ET BROAD pour trouver une solution qui les satisfasse mieux que les premières propositions faites, notamment en termes de localisation, d'exposition, et de surface proposée.

A l'issue de cette réunion, un accord semblait les satisfaire.

Monsieur le Maire

J'ai moi-même demandé cette réunion car dans un premier temps j'avais reçu ces professionnelles. Les 4 professionnelles ne voyaient pas clair dans leur futur et pour clarifier tout cela, nous les avons reçues avec les dirigeants de KAUFMAN pour trouver une solution, il semblerait vraiment que la solution ait été trouvée.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

En quoi consiste cet accord ?

Monsieur le Maire

Une implantation satisfaisante, en termes de visibilité et d'accessibilité, pour les 4 personnes concernées. En séance, les personnes étaient satisfaites. Ce problème me semble réglé.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Ce n'est pas réglé, le coût du mètre carré aménagé était au-dessus de leur prix, je pense que le problème n'est pas réglé.

Monsieur le Maire

Le prix de la location au mètre carré est imposé par le propriétaire qui sera KAUFMAN ET BROAD. La négociation, en termes de prix au mètre carré de location, est une affaire qui concerne les professionnels et le promoteur.

Si on peut donner un coup de main pour influencer, je pense que nous pourrons le faire, il ne faut pas qu'elles hésitent.

Monsieur NAVARRO, je vous invite à les contacter pour savoir ce qui s'est passé durant l'été car nos derniers échanges étaient positifs.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Qua va devenir la pâtisserie PILLON ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

Malheureusement la pâtisserie Pillon va nous quitter, ceci a été décidé au niveau de l'enseigne générale. Il y a 7 à 8 pâtisseries dans l'agglomération toulousaine. 3 vont être fermées car insuffisamment profitables. C'est indépendant de la démolition de la future barre PILLON.

QO3

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Nous avons constaté qu'une antenne relais a été installée avenue de MONT LOUIS, pourriez-vous nous donner quelques explications ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

Elle n'est pas avenue de MONT LOUIS

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

C'est avenue de GAVARNIE, un panneau indique cette installation. A quoi sert-elle ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

C'est une antenne installée sur une propriété privée. Elle respecte les règles d'urbanisme, pour la société BOUYGUES afin de faire le relais pour la 4G et la future 5 G. Quand une demande d'autorisation d'antenne est déposée sur le domaine privé et qu'elle respecte les règles, on n'a pas les moyens de s'y opposer.

On a fréquemment des demandes sur le domaine public qui sont refusées. Nous demandons aux opérateurs la mutualisation. Cette nouvelle antenne est plus basse que la précédente.

Monsieur le Maire

Il y aura des débats à avoir. Il existe plusieurs opérateurs de téléphonie. Chacun veut son antenne. Il y a donc une multiplication du nombre d'antennes. On se bat pour empêcher la construction d'antennes sur le domaine public.

Sur le domaine privé, il existe le plan local d'urbanisme. Si le projet respecte les règles d'urbanisme, on ne peut s'y opposer. Mais si on poursuit le débat, ceux d'entre nous qui ont des enfants les voient constamment sur leur téléphone à regarder des vidéos. Il va falloir installer la 5G, technologie cent fois plus puissante que la 4G. C'est ce qui permettra d'avoir les véhicules interconnectés. Cela permettra à 100 000 personnes dans le stade de France de regarder en même temps un film en haute définition sur le même lieu.

La 5 G va tout changer. C'est un bouleversement total de la technologie. Il faudra multiplier par 4 le nombre d'antennes à installer en France pour recevoir la 5G.

Peut-être est-ce un vrai danger de mettre des antennes mais d'un autre côté, on est heureux de recevoir la 5G pour avoir plus de rapidité sur le net. C'est une schizophrénie.

Il y a une prise en compte de l'ensemble de ces éléments, il faut avoir une approche d'un fait de société et pas une approche d'une construction d'antenne sur un terrain.

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

Ce projet a été publié comme le veut la nouvelle procédure sur le site Internet de la mairie depuis février 2019.

QO4

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Une étude de réaménagement du stationnement a été proposée rue des chardonnerets qui n'a pas été validée par tous les riverains ; la proposition de chicanes limite le nombre de places pour se garer. Y'a-t-il une nouvelle étude en cours ?

YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

Cela illustre bien ce que nous faisons depuis le début du mandat quand nous souhaitons mettre en œuvre des travaux de voirie. Nous convoquons les riverains à une réunion préalable d'informations avec une présentation en détail du projet.

Les projets de voirie concernent les riverains et doivent être faits en accord avec eux. La proposition pour cette rue est une demande initiale de 4 riverains en situation de handicap qui souhaitaient bénéficier de place PMR car récemment ils rencontrent des difficultés pour stationner. Le Pôle territorial nord a fait une proposition d'aménagement présentée aux riverains, nous avons demandé un retour écrit car, en séance, il n'y avait pas de consensus.

Cela a été confirmé ; une majorité ne souhaitait pas sa mise en œuvre et il ne sera pas mis en œuvre.

On a identifié l'origine du problème, ce sont des stationnements intempestifs d'un riverain. La police municipale va essayer de se rapprocher de lui, pour remédier à cette situation. Nous allons rencontrer la personne.

Monsieur le Maire

Quand on veut gérer des problèmes de stationnement, la proposition de faire du marquage au sol représente un avantage car cela structure l'avenue en stationnement plus cohérent. Le désavantage est la perte de quelques places.

Pour la rue des Chardonnerets, il y a eu 2 réunions d'échange et de présentation du projet. Ensuite, avec les discussions par mêls, nous avons vu qu'il y avait une absence de consensus pour cette solution.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Les 2 places PMR seront installées ?

Monsieur le Maire

C'est un problème complexe, soit on fait du marquage au sol incluant des places PMR, soit rien. Vous ne pouvez pas avoir aucune place marquée au sol et à un moment donné une place PMR seule. Ce serait dangereux. Il faut inclure les places PMR dans un plan de stationnement. Je pense qu'on va trouver une solution en discutant avec les personnes.

QO5

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Lors du précédent Conseil Municipal, notre collègue NICOLAS COSTES avait posé une question sur le départ de la Calendreta à L'Union en 2016.

Vous avez répondu Monsieur le Maire que le local occupé par cette structure était dangereux compte tenu qu'il est amianté !.

Une question reste en suspens :

-comment se fait-il qu'une activité de la MJC utilise une partie de ce bâtiment dangereux ?

LAURENT ROUX, adjoint au sport et aux bâtiments municipaux

Je vais vous donner une réponse purement technique. Dans l'ancien centre de loisir, c'est de l'amiante inerte, elle est emprisonnée dans du ciment.

On trouve des fibres d'amiante sous le carrelage, derrière des plinthes, dans des plaques de toiture, dans les canalisations, etc.

Les fibres d'amiante sont contenues et ne vont pas s'échapper dans l'air, il n'y a pas de danger pour les occupants qui ne feraient que passer dans les locaux.

Mais il est impossible de réparer le bâtiment car les fibres s'échapperaient. Elles seraient dans l'air et on les respirerait. Le danger serait là.

C'est un bâtiment qui ne peut en aucun cas être réparé.

On est sur des utilisations ponctuelles et en aucun cas sur des situations pérennes. On ne peut pas mettre des utilisateurs pendant de nombreuses années.

C'est ce que nous avons fait avec la Calandreta, on leur a permis de rester un an de plus, le temps de trouver une solution, c'est ce que nous faisons aujourd'hui pour la MJC, c'est pour quelques mois le temps des travaux de la MJC. Ces bâtiments ont une utilisation temporaire, il va falloir les raser.

#### Monsieur le Maire

J'ai consulté le verbatim de ma réponse à Monsieur COSTES. Je n'ai pas répondu que ces locaux étaient dangereux compte tenu de l'amiante, j'ai répondu qu'ils étaient dangereux dans le sens où l'inspectrice de circonscription a considéré qu'ils étaient dangereux et inadaptés pour la réception d'enfants et d'enseignants pour diverses raisons, par exemple les toilettes à la turque. J'ai précisé que le fait qu'ils soient amiantés se traduira par la démolition qui a un coût élevé de 500.000€.

Quand on a un bâtiment amianté, il faut des règles très précises de démolition et tant qu'il n'y a pas de travaux, il n'y a pas de risque.

Les locaux sont vétustes, on ne peut pas faire de travaux. Il faut condamner ce bâtiment qui était la deuxième école de L'Union.

#### CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Vous avez indiqué que la démolition du bâtiment coûterait 500.000€. Je vous invite à vous renseigner sur ce bâtiment des années 50 qui fait 500 m<sup>2</sup>. Pour détruire ce bâtiment, cela coûterait 100 000 € vu la superficie.

J'ai écouté ce conseil municipal attentivement. J'ai 2 remarques, celle concernant la concertation avec les riverains. Je pense que les riverains de la rue du Canigou et rue du Lac d'Artouste auraient apprécié d'apprendre et de connaître le marquage au sol avant qu'il ne leur soit imposé.

Ils nous sollicitent assez souvent pour revoir l'implantation de ce marquage au sol. Une remarque pour Monsieur ETAVE qui s'est lancé dans un exercice de rhétorique sur Toulouse Métropole, en expliquant que cette fois-ci, à quelques mois des élections municipales et communautaire, l'institution avait rendu ces travaux presque en temps et en heure.

Et je pense que dans la salle, on peut être aussi assez observateur. Dans la commune, il y a des réalisations, par exemple les aires de jeux, à quelques mois des scrutins. Ce ne sont là que des remarques, je n'ouvre aucun débat, j'interviens en partage d'informations sur ce moment de 500 000 € de démolition du bâtiment. On n'a pas du tout les mêmes chiffres.

#### Monsieur le Maire

On vous donnera les éléments pour vous montrer à quel point la démolition d'un bâtiment amianté multiplie son prix par un facteur très important.

#### YVAN NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme

C'est un petit sujet qu'on avait évoqué lors d'un conseil municipal, je veux le resituer pour l'ensemble des personnes qui écoutent. C'est une question de dangerosité à une intersection. Un riverain qui avait l'habitude de se garer trop près de l'intersection était passé par vous pour essayer d'obtenir que les préconisations d'emplacement par la police municipale soient décalées et soient rapprochées de l'intersection.

La concertation et l'écoute des riverains ont leurs limites, vous avez raison.

Quand des professionnels de la sécurité comme la police municipale nous disent que c'est à cette distance que le stationnement doit être effectué pour que ce carrefour soit sécurisé. Si les riverains ne sont pas contents car ils ne peuvent plus stationner là où ils se garaient, on ne leur donne pas raison.

#### CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Pour ces rues, je suis en phase avec vous sur la cadre réglementaire.

Je soulève le fait qu'il n'y a eu aucune information. Quant à l'issue de vos recommandations et de vos données techniques en métrage, si vous preniez le temps d'aller sur le terrain pour vérifier ces

mesures, vous verriez que ces mesures ne sont pas conformes à celles données en conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures 15

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

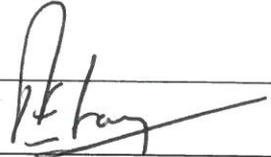
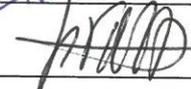
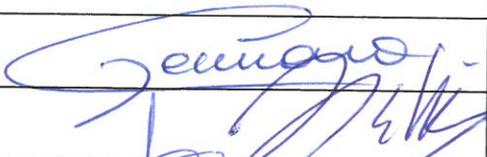
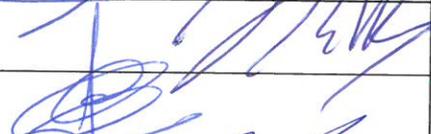
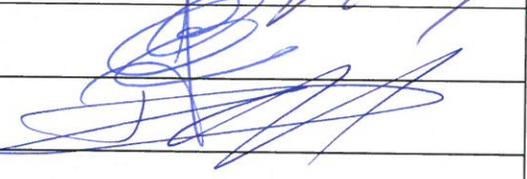
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,  
MARC PÉRÉ



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
Mme GODEAS Isabelle	
M.FEUILLERAT Joël	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIERE Frédéric	
Mme COLDER Katy	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	

M. ETAVE Patrice	
M. VITRAC Jean-Marie	
M. GIRONNET Dominique	
M.COMBE Frédéric	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. MOLET Denis	
Mme TOULZE Florence	
Mme MAURIN Nadine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DAHAN Jacques	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DANIEL Erwan	
Mme SÉROR Isabelle	
Mme RIERA Claude	
M. COSTES Nicolas	